**Convention des maires pour le climat et l’énergie en Méditerranée**

**Lettre d’intention de [nom de la ville]**

À l’intention du Bureau de la Convention des maires en Méditerranée,

Moi, **[nom du maire (ou représentant mandaté)]**, **[maire (ou titre du poste)]** de **[nom de la ville ou de l’autorité locale]** ai été mandaté par le **[Conseil municipal (ou organe décisionnel équivalent)]** le **[date]** pour déclarer l’engagement du **[type de compétence, par exemple ville/ville/village/etc.]** de **[nom de la ville ou de la juridiction locale]** pour adhérer à la Convention des maires pour le climat et l’énergie en Méditerranée **(CoM Med).**

Les collectivités locales sont confrontées à des défis croissants en matière de réaction aux besoins énergétiques de leurs citoyens, ainsi que de leurs bâtiments/installations de manière durable. L’objectif des municipalités dans l’adhésion à la Convention des maires en Méditerranée est de fournir des services améliorés et une meilleure qualité de vie aux citoyens, et d’atténuer ou de s’adapter à long terme aux impacts néfastes du changement climatique dans leur région.

Je reconnais que l’engagement au sein de la Convention des maires en Méditerranée, CdM Med, implique la promesse de mettre en œuvre des politiques et de prendre des mesures pour (i) réduire (ou limiter le cas échéant) les émissions de gaz à effet de serre (II) se préparer aux impacts du changement climatique (III) améliorer l’accès à l’énergie durable, et (IV) suivre les progrès accomplis vers ces objectifs. Plus précisément, dans un délai maximum de trois ans à compter de l’engagement actuel, **la commune de [nom de la ville ou de l’autorité locale]** élaborera et rendra compte de ce qui suit :

* Un inventaire de référence des émissions de gaz à effet de serre à l’échelle municipale et une évaluation des dangers et des vulnérabilités des changements climatiques ;
* Des objectif(s) ambitieux, mesurable(s) et limité(s) dans le temps pour réduire/limiter les émissions de gaz à effet de serre ;
* Une vision et des objectifs d’adaptation ambitieux, fondés sur des preuves scientifiques quantifiées dans la mesure du possible, dans le but d’accroître la résilience locale au changement climatique
* Des objectifs ambitieux et justes pour améliorer l’accès à une énergie durable abordable ; et
* Des plan(s) ayant pour objet l’atténuation du changement climatique, l’adaptation et l’accès à l’énergie durable, et notamment les dispositions relatives à l’évaluation et aux révisions régulières (annuelles ou biennales).

Les objectifs quantifiés et les plans d’action seront cohérents ou dépasseront les engagements nationaux concernés tels que définis dans le cadre de la Contribution déterminée au niveau national de la CCNUCC (prévue).

Je reconnais que la participation à la CdM Med est subordonnée au respect de ce qui précède.

Bien cordialement,

**[Nom et adresse complète de l’autorité locale]**

**[Nom, adresse e-mail et numéro de téléphone du maire]**

**[Nom, adresse e-mail et numéro de téléphone de la personne-ressource]**

**[Nombre], [supérficie]**

**[Nombre]** habitants**, [Supérficie]** km2

**[Pays],**

**SIGNATURE**

La CdM Med est une partie /organe régional de la Convention mondiale des maires pour le climat et l’énergie (CMdM) — la plus grande alliance au monde de maires et de responsables locaux engagés dans l’action pour le climat[[1]](#footnote-1). La CMdM imagine un monde où les maires et les collectivités locales engagés, en coordination avec les partenaires, accélèrent la mise en œuvre des initiatives ambitieuses et mesurables en matière de climat et d’énergie pour mener à un avenir inclusif, juste, à faible émission de carbone et résilient au changement climatique, contribuant à atteindre et dépasser les objectifs de l’Accord de Paris.

1. La Convention mondiale des maires a été constituée en 2017 par la fusion entre le Pacte des maires établi par [Bloomberg Philantropies] et la Convention des maires pour le climat et l’énergie lancée par la Commission européenne [↑](#footnote-ref-1)